



L'ACTUALITÉ

UN AUTOMNE LÉGISLATIF CHARGÉ

Droit du travail, logement, projet de loi de finances puis formation professionnelle, apprentissage et retraites, les réformes devraient se succéder ces prochains mois.

Comme il l'a annoncé, le nouvel exécutif multiplie les réformes. Le Parlement a planché tout l'été sur le projet de loi habilitant le Gouvernement à légiférer par ordonnances après plusieurs semaines de concertations avec les partenaires sociaux, concertations qui ont été suivies d'une dernière série de consultations fin août.

Les ordonnances ont été dévoilées officiellement ce jeudi. Elles seront présentées en Conseil des ministres le 20 septembre et publiées aussitôt après.

La CGT et Solidaires ont d'ores et déjà appelé les salariés à descendre dans la rue. Nous aurons l'occasion d'y revenir plus en détails la semaine prochaine.

Le Gouvernement prépare également un projet de loi sur le logement. On en sait peu sur le sujet pour le moment, si ce n'est qu'il s'agit de lever les freins à la construction, notamment dans les zones tendues.

Le gros morceau de la rentrée sera bien évidemment l'élaboration du projet de loi de finances pour 2018 qui sera forcément compliqué et tendu. Personne n'ignore plus les contraintes budgétaires du pays. C'est pourquoi la CAPEB a sensibilisé chaque membre du Gouvernement qu'elle a rencontré depuis mai dernier sur l'impérieuse nécessité de ne pas

remettre en cause les dispositifs d'incitation à la réalisation de travaux. Le taux réduit de TVA est toujours en ligne de mire dès lors qu'il s'agit de faire des économies dans les dépenses publiques, mais le supprimer serait un calcul à courte vue avec des conséquences désastreuses pour l'activité des entreprises et leurs emplois.

**Droit du travail,
détachement des
travailleurs,
micro-entreprises...
la CAPEB fait entendre
la voix des artisans !**

Quant à une remise en cause totale du CITE, elle provoquerait de toute évidence un arrêt brutal de la transition énergétique dans le bâtiment existant, les particuliers étant déjà peu enclins à faire ce type de travaux coûteux ! Un peu plus loin en ligne de mire pointent les réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage, annoncées pour le printemps, et avant elles, celle des retraites que le Gouvernement compte engager dès le mois de janvier. Bref, du lourd ! L'automne

devra également être mis à profit pour faire aboutir nos revendications en ce qui concerne plusieurs dossiers pénalisants pour nos entreprises, à commencer par la transformation du C3P en un compte de prévention qui ne serait plus géré par l'entreprise, qui reposerait sur un examen au cas par cas selon la situation des salariés et qui serait financé dans le cadre d'une mutualisation. Il s'agit également pour nous, et pour l'U2P, de convaincre l'État d'abandonner son idée de prélèvement à la source ou, en tout cas, d'assurer cette collecte de l'impôt autrement que par les entreprises. La question du travail détaché est plus que jamais d'actualité et la CAPEB est particulièrement vigilante sur l'aboutissement des démarches volontaristes de la France dans ce domaine, qu'elle soutient.

De même, le régime de la micro entreprise revient en force avec l'annonce, par le Ministre de l'Économie, du doublement des plafonds de chiffre d'affaires réalisables dans ce cadre juridique. La CAPEB a d'ores et déjà confirmé sa totale désapprobation devant ce relèvement, tout comme l'U2P.

La CAPEB poursuit ses actions et ses travaux pour aider les entreprises artisanales à traverser ces changements dans les meilleures conditions possibles.



ÉCONOMIE

→ LES PME RETROUVENT LE MORAL

La dernière enquête de Bpifrance révèle que les patrons de PME ont retrouvé le moral. 40 % des 4 500 chefs d'entreprise interrogés prévoient une augmentation de leur chiffre d'affaires cette année et les carnets de commande se redressent sérieusement. La dernière note de conjoncture CAPEB/IC a noté également cette réelle amélioration (à peu près 15 jours de commandes en plus que l'an dernier).

Comme on pouvait s'y attendre, les entreprises commencent à éprouver des difficultés à embaucher. C'est le cas de 34 % des chefs d'entreprise de la construction.

Bpifrance relève que les PME ont, pour la plupart, reconstitué leurs trésoreries et ont des perspectives d'activité concrètes pour les prochains mois. L'heure est donc au retour des investissements, notamment dans la transition numérique. Un nouveau challenge !

→ CRÉDIT IMMOBILIER : LA STABILITÉ L'EMPORTE

Après une longue période de baisse ininterrompue des taux d'emprunt immobilier, on avait craint une remontée avant l'été. Fort heureusement, la hausse des crédits immobiliers n'a pas duré et s'est, pour l'instant, stabilisée à un niveau tout à fait neutre pour le marché.

Les experts considèrent que ce statu quo devrait encore persister plusieurs mois, les banques ayant le souci de rester attractives.

Aujourd'hui, la situation demeure donc favorable aux acheteurs et en particulier aux plus jeunes ou aux moins aisés qui peuvent ainsi emprunter sur un long terme (20 ans) à des taux qui restent intéressants.

Reste que la situation est quand même fragile car si les taux sont encore sages, les prix de vente le sont de moins en moins et la simple perspective d'une hausse des taux a encouragé les vendeurs à relever leurs prix.

MÉTIERS

→ INCENDIE : VERS UN RENFORCEMENT DE LA RÉGLEMENTATION

Le CSTB a été sollicité pour établir un rapport d'expertise suite à l'incendie dramatique survenu à Londres en juin dernier. Le Centre a remis un pré-rapport dans lequel il recommande un renforcement des exigences relatives à la réglementation incendie des bâtiments.

Le Ministre de la Cohésion des territoires, Jacques Mézard, a aussitôt décidé d'engager les évolutions réglementaires nécessaires. Les bâtiments en rénovation devraient être particulièrement visés. Le CSTB a été invité à apporter des précisions quant à l'identification des bâtiments susceptibles de présenter des similitudes avec celui qui a brûlé à Londres.

À suivre attentivement donc !

→ TAXE FONCIÈRE : DOUCHE FROIDE EN PERSPECTIVE

Les valeurs locatives n'avaient pas été révisées depuis les années 70. Autant dire qu'il y avait urgence à les réformer ! mais le changement sera rude pour les propriétaires de locaux professionnels, en particulier pour ceux installés en centre-ville, même si la réforme s'échelonnera sur une dizaine d'années afin de lisser ses effets indésirables.

Les cotisations foncières des entreprises (CFE) suivront la même courbe. Or, outre un alourdissement certain de l'impôt pour les petits commerçants, la révision des valeurs locatives s'accompagne d'une diminution régulière des taxes pour les grandes surfaces ! Ainsi, les simulations montrent qu'un magasin appartenant à un ensemble commercial inférieur à 400 m² subira une hausse de 47,8 %

alors qu'un magasin situé dans une très grande surface verra son impôt allégé de 16,3 %. Une nouvelle donne difficile à digérer !

Les élus locaux cherchent à anticiper les mécontentements prévisibles et certains songent à mettre en ligne des outils de simulation montant l'impact de la révision des valeurs locatives et précisant en toute transparence la nouvelle grille tarifaire ainsi que les critères qui permettent de l'élaborer.

De son côté, l'U2P a demandé un moratoire de cette réforme pour pouvoir informer et accompagner les entreprises. Elle a également demandé que les entreprises puissent disposer du montant de leurs futures cotisations et que des correctifs puissent être apportés pour les cas extrêmes.

COMMUNICATION

→ LE PREMIER SALON MONDIAL DU BOIS S'OUVRIRA LE 12 SEPTEMBRE À BORDEAUX

Woodrise réunira à Bordeaux du 12 au 15 septembre prochains l'ensemble des acteurs du bois. Ce premier congrès mondial du bois est organisé à l'initiative du FCBA et de ses homologues canadiens et japonais. Les objectifs de ce grand événement sont multiples. Il s'agit avant tout de démontrer que la construction d'immeubles en bois est une demande internationale en pleine expansion et une réponse à la volonté de s'orienter vers des territoires bas carbone et des villes durables.

Ce grand rassemblement devrait permettre d'identifier les opportunités de développement économique.

Il devrait également être l'occasion

de valoriser les compétences et les ressources nationales dans le cadre du développement d'une économie circulaire.

Enfin, il va de soi que Woodrise sera le lieu de démonstration de l'excellence scientifique et technologique internationale dans la construction bois. 3 000 m² d'exposition, des conférences, des tables rondes, la remise de prix, la signature d'accords, etc, seront proposés aux visiteurs.

4^{ème} Nation forestière de l'Union européenne, la France a multiplié ses constructions bois par 4 depuis 10 ans. Le secteur est constitué de 2 500 entreprises et de 16 500 salariés, c'est-à-dire 3 % des effectifs du bâtiment.



9,2%

DES PRIMES À L'EMBAUCHE PME ONT ÉTÉ ACCORDÉES À DES ENTREPRISES RELEVANT DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION



SOCIAL

→ EMPLOI : L'INSEE CONFIRME LA REPRISE

Dans sa dernière étude « Emploi, chômage et revenus du travail », l'Insee constate que l'emploi a fortement progressé l'an dernier. Ainsi 255 000 emplois nets ont été créés en 2016, le plus haut niveau depuis 2007. L'Insee considère que cette hausse de l'emploi salarié résulte du coût du travail qui a été contenu notamment grâce au CICE mais également grâce à la prime à l'embauche dans les PME. À noter que ce dispositif, qui s'est éteint fin juin (mais les entreprises peuvent déposer leur demande de versement jusqu'au 31 décembre), a permis de booster les embauches en CDI dans les PME (70 % des primes accordées ont porté sur ces

contrats). Pour autant, l'Insee constate que la part des salariés en CDI a baissé depuis 2007 même si le taux d'activité est globalement en hausse.

Autre constat : la recomposition de la population active : les 15/24 ans sont aujourd'hui moins nombreux à travailler qu'ils ne l'étaient il y a dix ans alors que les seniors en emploi sont plus nombreux qu'avant (53,7 % avaient un emploi en 2016 contre 40 % en 2007).

La Palice l'aurait dit : L'embellie de l'emploi fait diminuer le chômage dont le taux est aujourd'hui de 10,1%. Les hommes ont été davantage pénalisés que les femmes au cours

de la décennie, notamment parce que l'emploi a été durement touché par la crise dans des secteurs d'activité très masculins à l'instar de la construction ou de l'industrie.

Malgré tout, l'Insee constate que le salaire moyen a progressé, certes de peu (+ 0,5 %) atteignant en moyenne 2 230 € mensuels. Si les femmes sont mieux loties que les hommes en matière d'emploi, elles le sont beaucoup moins en matière de rémunération.

Elles sont, en moyenne, payées 14 € de l'heure en moins malgré l'augmentation, en dix ans, de leur niveau d'étude et de leur expérience professionnelle.

LOBBYING

→ TRAVAIL DÉTACHÉ : LA FRANCE À L'OFFENSIVE

On se souviendra qu'en juin dernier, la France avait demandé à ses partenaires européens de surseoir au projet de révision de la directive relative au détachement des travailleurs dans la perspective de mieux encadrer ce qui constitue aujourd'hui une source de dumping social intolérable.

Suite aux demandes formulées par la France pour renforcer les modalités du travail détaché, la Commission européenne doit proposer une nouvelle version de sa réforme. Or, 11 pays membres s'opposent à toute révision.

Le Président Macron a donc pris son bâton de pèlerin pour tenter de convaincre les récalcitrants, avec, comme on l'a vu dans la presse, quelques mots difficiles à entendre pour les polonais.

Si le nouveau projet de révision de la directive doit être examiné en octobre seulement, il est néanmoins urgent de convaincre les pays qui ne le sont pas. Or, c'est le cas de la Bulgarie qui doit prendre la présidence de l'Union européenne à la suite de l'Estonie, en décembre prochain.

Au cours de sa tournée européenne, le Président français a obtenu l'accord des Tchèques et des Slovaques mais il a eu moins de chance du côté de la Roumanie, qui reste réservée par rapport à une révision de la directive.

La CAPEB, qui a toujours été très militante sur le sujet, soutient

évidemment les efforts du Président de la République pour mettre un terme à ce dumping social. Puisqu'il n'est pas possible d'imposer les mêmes charges dans tous les pays européens, alors imposons au moins une égalité de droits et de rémunération entre les travailleurs d'un même chantier. Le coût du travail détaché s'en trouvera mécaniquement beaucoup moins avantageux qu'aujourd'hui.

Dans le même esprit, la CAPEB milite pour que des primes soient versées aux travailleurs détachés leur permettant de payer leur logement, leur transport et leur nourriture, autant de dépenses qui sont aujourd'hui trop souvent prélevées sur les rémunérations déjà maigres de ces salariés.

Le Président de la CAPEB a eu l'occasion, la semaine dernière, de s'exprimer à de nombreuses reprises à ce sujet dans divers médias.

Le dossier est loin d'être bouclé et nous le suivons, comme nous le faisons depuis des années, avec la plus grande attention.

Et gardons en mémoire, qu'une grande partie du dumping provient de la non application des règles par les entreprises ou les particuliers qui utilisent des travailleurs détachés, et que seuls des contrôles dissuasifs (qui sont des responsabilités des pouvoirs publics français en grande partie) permettront d'y mettre fin.

→ BRUXELLES VEUT FACILITER LA VIE DES EUROPÉENS

La Commission européenne prévoit de mettre au point, d'ici 3 ans, un portail numérique unique pour l'ensemble des États membres pour faciliter les démarches administratives des entreprises et des particuliers. 13 procédures administratives devraient être accessibles de cette manière dès l'ouverture du portail, à commencer par la création d'une entreprise, mais également la déclaration d'un salarié, l'obtention d'un certificat de naissance, l'inscription à un régime de sécurité sociale, etc. L'objectif est que toute procédure actuellement disponible en ligne pour les utilisateurs nationaux soit accessible aux utilisateurs des autres États membres et dans une langue supplémentaire de l'UE. Une assistance en ligne permettra de guider les usagers. Avec la même volonté d'améliorer le fonctionnement du marché unique, Bruxelles entend développer par ailleurs un outil d'information sur le fonctionnement du marché unique lui permettant d'obtenir des données précises comme la structure des coûts, les volumes de vente, etc, données utiles en cas de défaut d'application de la législation.

RÉSEAU

→ CHANGEMENTS EN OCCITANIE, FINISTÈRE ET PACA CORSE

Occitanie / La CAPEB Occitanie accueille une nouvelle Secrétaire générale : Florence Augère.

Finistère / Mehmet Yilmaz a quitté ses fonctions. C'est désormais Christophe Tetu qui assure le Secrétariat général de la CAPEB Finistère.

PACA Corse / Sandrine Vogel a quitté son poste fin juillet. Le Secrétariat général de la région sera repris par Cyril Goblet, actuel Secrétaire général de la CAPEB Grand Est, à compter du 16 octobre prochain.

GOUVERNEMENT

→ UN SEUL MOT D'ORDRE : ÉCONOMIES, ÉCONOMIES !

Le ministre de l'Action et des Comptes publics tient la barre...et celle du déficit sous les 3 %. Il a d'ores et déjà annoncé la couleur : l'État devra faire 20 milliards d'économies en 2018. Par conséquent, tous les ministères devront être particulièrement rigoureux avec l'enveloppe budgétaire qui leur sera allouée. Et tous sont mis à contribution, à l'exception de la Défense.

Gare à nous : Gérard Darmanin a, en effet, déclaré que trois politiques publiques sont à revoir dans la mesure où la France y consacre bien plus de moyens que ses voisins européens avec des résultats moindres. En ligne de mire : la formation professionnelle, les dépenses d'intervention sociale et le logement.

La diminution des APL semble avoir été d'ores et déjà décidée. Souhaitons que les économies sur le poste logement s'en tiennent là !

→ LOGEMENT : UN PROJET DE LOI EST CONFIRMÉ

Les mesures que le Gouvernement compte intégrer dans son nouveau projet de loi logement concerneront les petites entreprises du bâtiment, même s'il est aujourd'hui encore trop tôt pour en mesurer toutes les conséquences.

Lors de la rencontre entre le Ministre Mézard et le Président Liébus en juillet dernier, peu d'éléments concrets avaient, en effet, été évoqués par le Ministre.

Pour ce que nous en savons, un des objectifs poursuivis serait de réguler.

Ainsi, l'État souhaiterait faciliter la signature de locations de courte durée pour permettre aux stagiaires et aux salariés en période d'essai de se loger sans avoir à signer un bail de 3 ans.

Réguler encore dans les HLM où certains habitants ont dépassé depuis fort longtemps le plafond de ressources permettant d'accéder à ces logements.

C'est sans doute également dans ce texte que l'on devrait retrouver les mesures annoncées par le Premier ministre en vue d'éliminer, dans les dix ans à venir, les passoires thermiques. Des mesures d'incitations devraient s'ajouter alors au 1,7 milliard déjà consacré au CITE. 4 milliards devraient venir en supplément des 500 millions déjà affectés à ces rénovations par l'Anah.

Enfin, le projet de loi devrait acter une réduction du coût de la politique du logement. Le Premier ministre n'a pas nié cette intention. Constatant que l'État mobilise de plus en plus d'argent public pour le logement (environ 40 milliards aujourd'hui contre 20 milliards il y a 20 ans), il a déclaré : "Objectivement, l'efficacité n'est pas au rendez-vous. Donc, soit il faut mettre encore plus d'argent dans le panier percé, soit il faut changer le panier".

Le Ministre de la Cohésion des territoires a sollicité l'avis des acteurs de la construction, dont la CAPEB, sur le contenu de ce projet de loi et attend leurs propositions avant le 10 septembre en vue de présenter un texte construit d'ici octobre prochain.



L'exécutif entendrait également réguler l'offre de logements dans les zones tendues et faire en sorte de passer outre les réticences de certains Maires à lancer des programmes de construction, sous la pression de leurs administrés. Le projet de loi transférerait ainsi l'attribution des permis de construire aux Intercommunalités.

UN ENTRETIEN AVEC BENJAMIN GRIVEAUX AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE

Le Président de la CAPEB faisait partie de la délégation de l'U2P qui a été reçue mercredi 30 août par Benjamin Griveaux, Secrétaire d'État à l'Économie aux côtés du Ministre Bruno Le Maire. Au cours de cet entretien, l'U2P a présenté ses priorités :

- lancer une réflexion globale sur le statut de l'entreprise individuelle pour une équité fiscale et sociale des entreprises
- réformer le RSI
- ne pas doubler le seuil de chiffre d'affaires des micro-entreprises
- transformer le CICE en baisse de charges pérenne
- revoir le dispositif de retenue à la source de l'impôt sur le revenu
- donner du temps aux professionnels concernés par la hausse des valeurs locatives des locaux professionnels
- faciliter les créations et reprises d'entreprises
- accompagner les entreprises de proximité dans leur mutation numérique
- reporter la nouvelle obligation liée aux logiciels de comptabilité, de gestion ou systèmes de caisse.

RÉUNION AVEC LE PREMIER MINISTRE

Jeudi matin, le Premier ministre a présenté officiellement aux partenaires sociaux les ordonnances réformant le code du travail. Le Président de la CAPEB participait à la délégation U2P qui avait été invitée par Édouard Philippe à cette présentation préalable à sa conférence de presse.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ARDENNES

Le Président confédéral avait prévu de terminer cette semaine syndicale dans les Ardennes où la CAPEB départementale tenait son Assemblée générale.



Notre objectif est d'assumer les priorités et quand des politiques publiques n'ont pas les résultats qu'elles devraient avoir, on les remet en question"

Édouard Philippe